



La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de la Marne, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leur responsabilité en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de leurs réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toute autre considération, notre priorité absolue dans la période est de défendre les salariés, leur santé et par conséquent, celle de toute la population, ce qui impose de poursuivre l'activité revendicative et de porter quelques demandes indispensables :

Arrêter le regroupement de salariés dans les entreprises et administrations non-essentiels

Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non-essentiels à la gestion de la crise soient autorisés à regrouper des centaines de salariés.

Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger. Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations de la Marne qui n'ont aucun caractère essentiel dans la gestion de cette crise. Par exemple, l'entreprise Axon'cable, située à Montmirail, poursuit notamment son activité en indiquant laconiquement sur la page d'accueil de son site : « *Au vu de la propagation mondiale du Covid 19, notre priorité absolue est de garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs et de leurs proches. Nos sites de production continuent leur activité et nous assurons une communication régulière auprès de nos clients* ». Comment cette entreprise compte-t-elle concilier la santé de ses collaborateurs et la poursuite d'une activité ne relevant pas du domaine de la santé ?

Des situations semblables se retrouvent malheureusement dans nombre d'entreprises. Ainsi dans le secteur de la grande distribution, certaines enseignes ont rapidement « équipés » leurs salariés de masques, gants, gel et instaurés les nécessaires distances sociales. Mais d'autres, tel que Carrefour, exposent sans protection, sans respect « des gestes barrières », leurs salariés et leurs clients. Nous demandons que le représentant du service de l'État procède à un arrêté limitant l'accès aux seuls produits de première nécessité (hygiène et alimentation), ceci dans une amplitude horaire réduite, de 9 h à 19 h, du lundi au samedi.

Nos organisations rappellent l'employeur à son obligation légale, et même pénale, en matière de santé et sécurité au travail, même en cas de pandémie, même dans le cadre de la Loi d'état d'urgence sanitaire !

Soutien aux salariés au travail

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité et, impérativement, travailler autrement et protéger les salariés. Travailler autrement est possible, ainsi la SNCF demande à ses contrôleurs de ne pas contrôler, de renforcer les gestes barrières, de rester à distance des usagers ... et, de façon contradictoire, de maintenir les rondes de sécurité, c'est à dire de traverser le train en frôlant les voyageurs à moins d'un mètre.

Les organisations syndicales exigent des masques, du gel, et la modification des procédures de travail dans le respect des prérogatives des Instances Représentatives du Personnel, dans le respect des travailleurs et des citoyens.

Nous dénonçons les conditions sanitaires aléatoires dans lesquelles s'effectue l'accueil des enfants des personnels soignants par les personnels : pas de gel hydroalcoolique, pas de masque, et des consignes de distanciation d'au moins un mètre très souvent impossibles à appliquer avec des enfants.

Nos organisations tiennent à saluer le dévouement et la solidarité des personnels de santé, de l'alimentation, des transports, des services publics, de services sociaux et d'aide à la personne, et des entreprises des secteurs indispensables à la réponse aux besoins fondamentaux ... personnel qui, malgré les risques pour leur propre santé, malgré l'absence notoire de matériel de protection, malgré l'absence de considération hier comme aujourd'hui même, font face avec courage et dignité.

Respect du code du travail

Nous n'accepterons pas non plus que les salariés soient contraints de poser des congés payés pour couvrir cette période de confinement ou de se voir imposer des jours de réduction du temps de travail et de compte épargne-temps. Chacun admettra que cette période de libertés restreintes ne peut en aucun cas être considérée comme un temps de repos et de loisirs. La formule « *Nous sommes en guerre* », répétée à six reprises par le président Macron au cours de son allocution ne doit pas servir de **prétexte à la destruction d'acquis sociaux** datant du Front Populaire.

Nous dénonçons vigoureusement la loi « urgence coronavirus » qui permet de revenir indéfiniment sur les droits au congés payés ou encore les 35 heures sur les suggestions du MEDEF ! Derrière un discours parant les services publics de toutes les vertus, c'est la déconsidération, la privatisation et le démantèlement qui sont la norme depuis plusieurs décennies.

Redonner à la santé toute sa place

Dans son intervention du lundi 16 mars, le Président de la République a osé rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Le gouvernement promet des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle.

Il est de sa responsabilité avant tout et immédiatement de mettre tous les moyens nécessaires pour créer les lits d'hospitalisation, les postes de médecins, infirmières, soignants et non soignants et revaloriser le point d'indice de manière significative. Pour combattre efficacement le coronavirus, pour répondre à la crise sanitaire, il faut répondre aux revendications urgentes des personnels de santé et de toutes celles et ceux qui assurent le service public. Alors que le Président arrive à débloquer 300 milliards d'euros pour aider les entreprises, il est urgent que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) soit relevé.

Solidarité avec les plus précaires

Dans nombre d'entreprises et de services publics, l'impréparation est criante. Il en va ainsi de la continuité éducative dans l'Éducation, qui amplifie les inégalités, qui pénalise les enfants n'ayant pas Internet ou d'ordinateur, ne pouvant pas être aidés par leurs parents. Les populations les plus fragiles, les foyers les plus précaires, les familles monoparentales, les personnes isolées, les migrants, les sans abris commencent à payer le prix fort. Les effets d'annonces des ministres ne masquent pas les ratés en tous genres.

Nous exigeons par ailleurs que tous les salariés, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %. Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salariés ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net comme le prévoient les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restants à leur charge.

Cette crise met sous une lumière crue les dérives des politiques d'austérité menées depuis des dizaines d'années, dénoncées et combattues sans relâche par nos organisations, hier, aujourd'hui et demain.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de la Marne restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain, de la défense des intérêts des salariés et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent.